

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE L'INDUSTRIE
ET DE L'ARTISANAT
B.P. 73, KIGALI.-

Minist
Kigali, le 14 AOUT 1987

N° 1964/08/04/87

Agg ext

A traiter par
Date entrée: 14-8-87
N° Classement: 16.198/08

Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
KIGALI.-

Objet: Coopération
rwando-autrichienne
Projet Wolframite.

Monsieur le Ministre,

Me référant à votre rapport de mission
n° 359/16.03.C3/COOP/BILAT du 3 juin 1987, spécialement à sa
page 4, j'ai l'honneur de vous rappeler la dernière évolution
du projet wolframite.

Il vous souviendra que suite à la lettre
n° 332/16.02 (C)5a du 17/11/1986 de notre ambassadeur à Bonn,
je vous avais, dans ma lettre n° 428/08/04/87 du 21 février
1987, fait part de la nécessité d'utiliser le reliquat de
l'enveloppe accordée au projet susmentionné pour l'achat des
équipements en faveur de l'artisanat minier dont la liste
avait été arrêtée lors des discussions à Kigali avec une
mission autrichienne (18-22 janvier 1985); tandis qu'en ce
qui concernait le classificateur Rhéax qui aurait dû être
fourni par CHEMIE UND METALL en faillite, je demandai que
le Gouvernement Autrichien pouvait réserver le montant compen-
satoire aux artisans miniers au lieu d'un règlement de litige
avec la société faillie. Par la suite, vous avez, par votre
lettre n° 1208/16.03.C3/COOP/BILAT du 23 mars 1987 fait tenir,
pour information et suivi, copie de ma lettre ci-haut citée,
à notre Ambassadeur à Bonn.

Je vous saurais gré de bien vouloir
vous assurer du suivi de ce dossier et au besoin intervenir
dans le sens des derniers développements.

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE
ET DE L'ARTISANAT

UWILINGIYIMANA Juvénal

Copie pour information à:

- ✓ - Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI.-

